

Maison du Département Aménagement et
Développement Territorial du
Montreuillois-Ternois
MT23282AT

LA ROUTE DEPARTEMENTALE D133E1
au territoire des communes de HEZECQUES et MATRINGHEM
Interruption temporaire de la Circulation
Travaux
d'enduits superficiels
Section hors agglomération
2 jours durant la période du 11 avril 2023 au 31 mai 2023

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant délégation de signature,

Vu la réalisation des travaux d'enduits superficiels par le conseil départemental, SM3R, qui va nécessiter une interdiction de la circulation sur la route départementale D133E1 du PR 17+306 au PR 18+111 du PR 18+769 au PR 19+289, hors agglomération, au territoire des communes de HEZECQUES et MATRINGHEM, 2 jours durant la période du 11 avril 2023 au 31 mai 2023,

Vu l'avis de Mesdames/Messieurs les Maires des communes de HEZECQUES et MATRINGHEM, BEAUMETZ-LES-AIRE,

Vu l'information préalable faite auprès de Mesdames/Messieurs les Commandants des Brigades des Gendarmeries de MARCONNE et LUMBRES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents,

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D133E1 du PR 17+306 au PR 18+111 du PR 18+769 au PR 19+289, hors agglomération, sur le territoire des communes de HEZECQUES et MATRINGHEM, 2 jours durant la période du 11 avril 2023 au 31 mai 2023, pour permettre l'exécution des

Arrêté n° MT23282AT - Page 1 / 2

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois

300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03.21.90.04.80

travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les RD130-92-133 au territoire des communes de HEZECQUES, BEAUMETZ LES AIRE, MATRINGHEM,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes de HEZECQUES et MATRINGHEM, BEAUMETZ-LES-AIRE par les soins de Mesdames/Messieurs les Maires.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 6 avril 2023



Signé électroniquement par
Stéphane DELPLANQUE
ADJOINT AU RESPONSABLE URM

Zone de Travaux

Deviation

